

Enquête publique – Révision du PLU de La Teste-de-Buch

Observations de Renaud Foucaud

PARTIE 1 – Avis sur l'OAP "Enclos du Cap Lande"

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens à apporter un avis favorable sur le projet d'OAP "Enclos du Cap Lande". Ce secteur boisé, en cœur de quartier résidentiel, mérite un aménagement soigné et maîtrisé, et le projet proposé va clairement dans ce sens.

Les constructions prévues sont bien pensées : elles s'insèrent dans le cadre existant, les lisières boisées sont conservées, la densité reste modérée, et surtout, les sols restent largement perméables. On est loin des projets trop lourds ou trop massifs qu'on voit parfois surgir.

Un point fort du projet, à mes yeux, c'est le diagnostic phytosanitaire préalable. C'est indispensable : il faut identifier les arbres à garder, ceux à abattre si vraiment nécessaire, et adapter les implantations en fonction. Ce n'est pas qu'un projet de logements, c'est aussi un travail sur le paysage et l'équilibre écologique.

Le volet hydraulique est bien traité. J'ai entendu les remarques de certains riverains sur les risques de remontée de nappe ou de mauvais drainage. Mais les données du dossier sont claires : le risque n'est pas plus élevé qu'ailleurs sur la commune, il est modéré, alors que les Bordes et les quartiers situés près du port sont à risque élevé. Rappelons que 80 % de la commune urbanisée se trouve dans une zone de risque fort à élevé de remontée de nappe lors de pluies hivernales.

Les techniques d'infiltration sont bien intégrées dans ce projet et l'obligation de conserver au moins 40 %, voire beaucoup plus, de surface végétalisée est une bonne garantie.

Je souligne aussi le travail sur les mobilités douces, avec une liaison piétonne/cyclable prévue vers le sud. Ce désenclavement est essentiel, car les terrains situés à l'arrière (en fond de parcelle) étaient devenus problématiques à force d'être isolés, sans accès fonctionnel ni valorisation possible. L'ouverture prévue permettra une intégration progressive et encadrée de ces terrains dans le tissu urbain, sans bétonnage massif ni rupture écologique.

Enfin, le fait que ce projet soit encadré par la mairie (et non porté par un opérateur privé isolé) est un vrai gage de cohérence. On a ici un compromis solide entre production de logements, respect du site, et logique de long terme. Mieux vaut cela qu'un projet privé plus agressif.

Je soutiens donc le projet, tout en appelant à une vigilance sur sa mise en œuvre, notamment :

- sur la qualité réelle des plantations compensatoires,
- sur le respect des 40 % ou plus végétalisés,
- sur l'exécution du diagnostic phytosanitaire,
- sur les techniques de construction propres afin de préserver au maximum le site,
- et sur la stricte application du cahier des charges municipal.

PARTIE 2 – Sur la végétalisation et les espèces à autoriser dans le PLU

Je profite de cette enquête publique pour ajouter une remarque plus générale sur la végétalisation dans le PLU.

Il est essentiel que le futur règlement n'autorise que des espèces végétales locales, adaptées au sol, au climat et aux écosystèmes de La Teste-de-Buch. On est sur un territoire très spécifique, entre forêts atlantiques, zones humides et milieux sableux. Il faut donc bannir les plantations "exotiques" ou décoratives inadaptées, et faire en sorte que les aménagements soient écologiquement cohérents.

Je propose que le PLU intègre une liste positive d'espèces autorisées, comprenant par exemple :

des chênes locaux (tauzin, vert, liège, pédonculé),

le pin maritime,

l'arbousier, le genêt à balais, la bourdaine, l'aubépine, les bruyères,

des espèces de sous-bois ou milieux humides comme la molinie, l'osmonde royale, les carex ou la fougère aigle.

À l'inverse, je demande que certaines espèces soient formellement interdites, en particulier le bambou, toutes variétés confondues. On voit bien les dégâts qu'il cause :

propagation incontrôlable par les rhizomes,

destruction des haies, fossés, crastes,

impacts négatifs sur les sols et la biodiversité,

impossibilité de le contenir à long terme, même avec barrière.

Je vais plus loin : je pense qu'il faut aussi prévoir une obligation d'élimination des bambous existants dans les zones sensibles, notamment le long des crastes, fossés ou ruisseaux. Cela peut se faire progressivement, avec une cartographie des foyers d'invasion, une campagne d'information, et des solutions de replantation avec des espèces locales.

Ce n'est pas du "zèle environnemental" : c'est du bon sens territorial. Si on veut un PLU cohérent avec la biodiversité locale, il faut s'en donner les moyens réglementaires.

Fait à La Teste-de-Buch, le 13/08/2025

Signature :

Renaud Foucaud

robtrulli@hotmail.fr